

LES OBJECTIFS

L'objectif de réduire le nombre de personnes tuées, chaque année sur les routes à moins de 3 000 d'ici 2012 se traduit en Côte d'Or par la division par 2 du nombre d'accidents mortels dus à l'alcool, la division par 3 du nombre de jeunes tués et par la division par 2 du nombre d'accidents mortels liés à l'utilisation de deux roues.

Objectif	2003-2007		2008-2012	
	Nombre	Moyenne annuelle	Nombre	Moyenne annuelle
Nombre d'accidents mortels liés à l'alcool	43	9	22	4
Nombre d'accidents mortels liés aux 2 roues	48	10	24	5
Nombre de tués jeunes	78	16	26	5

Objectif	2007	Objectif 2012
Réduction de 8 % par an en moyenne	40	26

LES OUTILS

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) et le Plan de Contrôle Routier (PCR) constituent les principaux outils pour mettre en oeuvre ces orientations.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière est l'outil annuel de programmation qui regroupe l'ensemble des actions de sécurité routière qui seront menées dans le département et qui découlent des orientations d'actions définies pour les enjeux retenus dans le Document Général d'Orientations. Ces actions se déclinent dans les domaines suivants : infrastructures, information, formation, éducation, contrôles et sanctions.

Le Plan de Contrôle Routier

Le Plan de Contrôle Routier définit les contrôles à mener en fonction des enjeux locaux de sécurité routière, des lieux et heures des infractions les plus dangereuses et des comportements les plus graves responsables d'accidents (notamment en matière de vitesse, alcool et stupéfiants).

Si vous souhaitez proposer une action relative aux enjeux retenus pour le département de la Côte d'Or, merci de contacter le coordinateur de la Sécurité Routière à la Préfecture au 03 80 44 65 54 ou à l'adresse mail : securite-routiere@cote-dor.pref.gouv.fr

DOCUMENT GENERAL D'ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE LOCALE DE SECURITE ROUTIERE 2008 - 2012 EN COTE D'OR (extraits)

LE MOT DU PRÉFET

Depuis 2000 le nombre de tués sur la route en Côte d'Or n'a cessé de diminuer passant de 104 tués à 41 tués en 2008.

Toutefois chaque année on déplore sur les routes de notre département un nombre trop élevé de victimes : en 2008, 730 blessés et 41 tués dans 594 accidents corporels. Il est important d'indiquer que cet effort doit être sans cesse entretenu, notamment dans un contexte d'augmentation du nombre des tués pour ce premier trimestre 2009.

Le Document Général d'Orientations 2008 - 2012 de la politique locale de sécurité routière, élaboré dans le cadre d'une démarche partenariale impliquant tous les acteurs, permet, sur la base des particularités de l'accidentalité locale et des multiples causes d'accidents que sont encore l'alcool et la vitesse, de fixer les enjeux et les axes prioritaires de la lutte contre l'insécurité routière pour notre département.

Il doit être un outil de programmation des actions à mener dans le cadre des futurs plans départementaux annuels d'actions de sécurité routière mais aussi un outil de mobilisation des acteurs impliqués dans cette lutte contre les accidents de la route.

Ce document est résumé dans ces 4 pages.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration aux actions de sécurité en Côte d'Or et je compte sur votre mobilisation pour faire reculer l'insécurité routière.

le 1er juillet 2009,

Le Préfet de la Région de Bourgogne,
Préfet de la Côte d'Or,
Christian de LAYERNEE

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

LES ENJEUX

L'analyse des accidents en Côte d'Or sur la période 2003 - 2007 met en évidence la nécessité de porter les efforts sur les enjeux suivants :

- 1 - les jeunes 15-24 ans
- 2 - les accidents avec au moins un véhicule léger ou utilitaire
- 3 - les deux-roues motorisés de type cyclomoteurs
- 4 - l'alcool
- 5 - la vitesse

LES ORIENTATIONS D' ACTIONS

Les orientations d'actions, pour chaque enjeu, fixent les objectifs généraux des actions à mener au cours des années 2008 à 2012 dans les domaines suivants : infrastructures, information, formation, éducation, contrôles et sanctions.



1 - Les jeunes 15-24 ans

Les jeunes 15-24 ans (14 % de la population du département de la Côte d'Or, 11ème rang national pour la part de jeunes dans la population) sont impliqués dans 39 % des accidents et représentent 29 % des tués

INFRASTRUCTURES

- être attentif aux infrastructures particulièrement en agglomération où ont lieu la majorité des accidents, notamment à la continuité des cheminements piétons
 - être attentif à la problématique des obstacles latéraux
 - inciter à des aménagements sécurisés aux abords des écoles ou des établissements de loisirs ou sur le parcours habituel des enfants (chemin de l'école, du centre de loisirs, du centre sportif ...)
- #### INFORMATION
- intensifier l'information en direction des éducateurs, des clubs sportifs, des associations, des entreprises ainsi que leur implication
 - organiser les relais d'information et associer l'université et les grandes écoles
 - renforcer l'implication et l'information des parents sur les règles de sécurité routière (par l'intermédiaire des fédérations de parents d'élèves, des radios et presse locales, des structures d'accueil et de loisirs ...)
- #### FORMATION
- acquiescer une culture de sécurité routière
 - renforcer l'obtention de l'ASSR2 et valider son rôle certificatif
 - inciter à l'ACC
 - faciliter l'accès à la formation par les aides au financement du permis de conduire
 - renforcer l'implication des parents, des enseignants et des éducateurs
 - dans le cadre du continuum éducatif, développer les connaissances des règles de sécurité routière (en particulier alcool, drogues...) et adopter des comportements adaptés

- comportements adaptés en intensifiant l'information en direction des éducateurs, des clubs sportifs, des associations ainsi que leur implication
- impliquer les parents dans le cadre de l'APER, l'ASSR1, l'ASSR2 et le BSR
- développer les actions post-permis
- formation à l'ASSR et au BSR
- responsabiliser les usagers à la nécessité d'entretenir leur deux roues
- respecter les règles de sécurité routière (notamment en abordant le problème du comportement à risques) et adopter des comportements adaptés, en intensifiant l'information en direction du milieu étudiant et des éducateurs, des clubs sportifs, des associations, des entreprises, des fabricants, des revendeurs, ainsi que leur implication
- dans le cadre du continuum éducatif, développer les connaissances des règles de sécurité routière et adopter des comportements adaptés, en insistant sur l'implication et la formation des parents
- développer la conduite accompagnée

- #### CONTRÔLES ET SANCTIONS
- renforcer les contrôles sur le port de la ceinture de sécurité, le port du gilet de sécurité, l'utilisation des passages piétons, les éléments de sécurité des deux roues, la détention du permis de conduire, l'utilisation des équipements de sécurité, la non-consommation des produits illicites ou de l'alcool, l'usage du téléphone portable et le respect de la limitation de vitesse.

- #### FORMATION
- acquiescer une culture de sécurité routière
 - renforcer l'obtention de l'ASSR2 et valider son rôle certificatif
 - inciter à l'ACC
 - faciliter l'accès à la formation par les aides au financement du permis de conduire
 - renforcer l'implication des parents, des enseignants et des éducateurs
 - dans le cadre du continuum éducatif, développer les connaissances des règles de sécurité routière (en particulier alcool, drogues...) et adopter des comportements adaptés



2 - Les accidents impliquant au moins un VL

89 % des accidents en Côte d'Or de la période 2003/2007 et 88 % des tués concernent un VL

INFRASTRUCTURES

- poursuivre les actions visant à limiter les accidents sur des obstacles latéraux et en courbe
 - identifier les problèmes aux intersections en agglomération
- #### INFORMATION
- sensibiliser les conducteurs à la vigilance, à l'usage des régulateurs de vitesse et du GPS, sur les risques propres aux trajets habituels, au respect des autres usagers
- #### FORMATION
- développer les actions post-permis
 - développer les formations et les plans de prévention des risques routiers dans les entreprises et les administrations

EDUCATION

- sensibiliser les conducteurs aux comportements adéquats en cas d'accidents ou de détresse
- sensibiliser les conducteurs au respect des zones de chantiers
- développer la conduite accompagnée
- rappeler que le port des ceintures est obligatoire sur les petits trajets même à l'arrière
- accompagner les changements de comportement : développement du co-voiturage, utilisation des transports en commun
- développer les contrôles portant sur les comportements dangereux, la vitesse et le respect de la signalisation, l'usage du téléphone au volant, l'alcool et les stupéfiants

3 - Les cyclomotoristes

Les accidents impliquant un cyclomoteur représentent 20 % des accidents et 16 % des blessés



INFRASTRUCTURES

- être attentif à la problématique des obstacles latéraux et du marquage au sol, en milieu urbain
- #### INFORMATION
- informer sur les conséquences de l'utilisation de véhicules non conformes ou «modifiés»
 - acquiescer une culture de sécurité routière
 - inciter à l'ACC
 - faciliter l'accès à la formation par les aides au financement du permis de conduire
 - formation à l'ASSR et au BSR
 - renforcer l'implication des parents, des enseignants et des éducateurs

EDUCATION

- respecter les règles de sécurité routière (notamment en abordant le problème du comportement à risques) et adopter des comportements adaptés, en intensifiant l'information en direction du milieu étudiant et des éducateurs, des clubs sportifs, des associations, des entreprises, des fabricants, revendeurs, ainsi que leur implication

CONTRÔLES ET SANCTIONS

- renforcer les contrôles sur la détention du BSR pour personnes nées après 1988, l'utilisation des équipements de sécurité, la non-consommation des produits illicites ou de l'alcool, le respect des règles du code de la route, l'usage professionnel du cyclomoteur



4 - L'alcool

L'alcool est responsable de 9 % des accidents et de 19 % des tués

INFRASTRUCTURES

- être attentif à la problématique des obstacles latéraux
- #### INFORMATION
- informer sur les risques de santé et les conséquences corporelles liés à l'accidentologie avec alcoolémie positive (facteur aggravant)
 - promouvoir le conducteur sobre et l'auto-contrôle
 - informer et responsabiliser sur les sanctions et les conséquences pénales, sociales et financières

EDUCATION

- déterminer des correspondants dans les milieux étudiants (universités, grandes écoles, lycées)
- ex : mise en place d'une charte entre établissements scolaires et associations d'étudiants, et intégration dans une convention de la notion de prévention de conduite avec alcoolémie

CONTRÔLES ET SANCTIONS

- développer les contrôles portant sur l'alcool
- renforcer les contrôles dans les créneaux les plus sensibles et prévenir par des contrôles les pré-consumations



5 - La vitesse

La vitesse est, au niveau national, la 2ème cause des accidents de la route. La Côte d'Or est le 14ème plus mauvais département en termes d'excès de vitesse

INFRASTRUCTURES

- améliorer la connaissance et le suivi des vitesses pratiquées (mettre en place un Observatoire sur la circulation routière - étude des données sur les trafics et les vitesses)
 - poursuivre les politiques de pertinence de la signalisation
 - inciter à des aménagements sécurisés aux abords des écoles ou des établissements de loisirs ou sur le parcours habituel des enfants (chemin de l'école, du centre de loisirs, du centre sportif ...)
 - être attentif à la problématique des obstacles latéraux
- #### INFORMATION
- informer et sensibiliser les usagers au respect des vitesses et à l'adaptation de la vitesse à l'environnement notamment en impliquant les médias
 - informer et responsabiliser sur les sanctions et les conséquences pénales, sociales et financières
- #### FORMATION
- développer les formations et les plans de prévention des risques routiers dans les entreprises et les administrations
- #### EDUCATION
- sensibiliser les futurs conducteurs et les jeunes conducteurs aux dangers, aux risques et aux conséquences de la vitesse particulièrement lorsqu'elle est cumulée avec d'autres infractions
- #### CONTRÔLES ET SANCTIONS
- développer les contrôles portant sur la vitesse
 - développer les contrôles banalisés notamment ceux des vitesses inadaptées
 - se donner les moyens de contrôle